

Une dynamique d'appel

Associé(e)s à des instituts de vie consacrée

Le thème de mon exposé d'aujourd'hui est le suivant : La personne associée est ordinairement engagée dans **une dynamique d'appel** qui peut constituer **une véritable vocation** à un charisme institutionnalisé en Église. Cela comporte des conséquences importantes pour ces personnes, en particulier au plan des **trois composantes du charisme de fondation : le service de la mission, la vie fraternelle et la vie spirituelle**. La première partie de ma conférence reprend certains éléments de mon exposé antérieur intitulé *Arrimage entre laïques et personnes consacrées*. La seconde partie est tout à fait nouvelle.

1- Modalités d'adhésion au charisme

Pour les religieux et les religieuses, c'est par leur profession religieuse prononcée devant l'autorité suprême d'un institut de vie consacrée qu'ils **adhèrent formellement au charisme de fondation** de l'institut. En effet, si les vœux sont la porte d'entrée dans la vie consacrée, c'est la formule de la profession dans un institut précis qui scelle l'adhésion au charisme fondateur. L'article 654 du Code de droit canonique affirme : « Par la profession religieuse, les membres s'engagent par vœu public à observer les trois conseil évangéliques; ils sont consacrés à Dieu par le ministère de l'Église, et ils sont incorporés à l'institut avec les droits et les devoirs définis par le droit ». Par le fait même, ils participent au charisme de l'institut.

Par exemple, je suis un religieux de la Congrégations des Clercs de Saint-Viateur. Par ma profession publique des trois vœux, je suis entré dans la vie religieuse, la « vie consacrée ». Par mon choix d'une Congrégation précise, et mon acceptation dans cette Congrégation, je suis devenu participant du charisme fondateur de mon Institut qui est dépositaire d'un charisme reconnu par l'Église.

Pour les associé(e)s, c'est par leurs promesses ou engagements qu'ils **adhèrent au charisme de l'institut**. Voici, comme exemple, un extrait de la formule d'engagement des associé(e)s viatoriens : «... *je m'engage comme associé(e) de la Communauté des Clercs de Saint-Viateur et je promets de vivre les valeurs évangéliques en accord avec le charisme des Clercs de Saint-Viateur* ».

À noter que dans cette formule d'engagement, il est explicitement question du charisme des Clercs de Saint-Viateur. L'engagement de la personne associée consiste à vivre la vie évangélique selon le charisme des Clercs de Saint-Viateur. Dans ce cas, la formule d'engagement exprime clairement le rattachement au charisme de fondation.

2- La vocation particulière de la personne associée

Les mots *appels* et *se sentir appelé(e)s* se retrouvent dans la plupart des programmes qui traitent de l'association de laïques à l'institut religieux concerné. Ces termes sont des expressions qui font directement référence au concept de vocation. En effet, le mot *vocation* vient du latin *vocare* qui signifie littéralement *appeler*. À noter que je ne parlerai pas d'une vocation à l'association mais bien d'une **vocation à un charisme institutionnalisé** en Église; une vocation à vivre le charisme de tel ou tel institut.

Mais, au juste, c'est quoi une vocation? Comment peut-on la définir? À mon avis, **toute vocation comprend les quatre éléments suivants** :

- un appel de Dieu perçu dans un processus progressif de discernement;
- un appel à suivre Jésus-Christ dans une forme particulière de vie évangélique;
- une réponse qui s'exprime dans un projet d'engagement dans la durée;
- une confirmation par l'autorité religieuse compétente.

À partir de ces considérations, on peut donc affirmer que religieux ou religieuses et personnes associées ont une même vocation chrétienne fondamentale du fait de leur baptême. Par ailleurs, consacré(e)s et associé(e)s ont des vocations spécifiques bien distinctes. En effet, les consacré(e)s vivent de plein droit la vie religieuse, les associé(e)s ont le statut de laïques dans l'Église, qu'ils soient mariés ou célibataires. La vocation spécifique propre de la personne associée est donc un état de vie ou une forme de vie baptismale différente de celle des consacré(e)s. Mais les deux états de vie permettent de vivre **une vocation particulière commune** par le partage d'un même charisme. Cette vocation commune aux deux groupes se réalise, bien sûr, selon des modalités différentes. Le tableau suivant illustre bien, à mon avis, **les vocations spécifiques différentes** et **la vocation commune** aux associé(e)s et aux consacré(e)s :

Les vocations	Fondamentale	Spécifique (propre)	Particulière
Les consacré(e)s	Vie chrétienne (Baptême)	Vie consacrée	Charisme de fondation
Les associé(e)s	Vie chrétienne (Baptême)	Laïcat - Mariage - Célibat	Charisme de fondation

En plus des vocations dont on parle souvent en Église, par exemple la vocation baptismale, la vocation à la vie religieuse, la vocation au sacerdoce et la vocation au mariage, j'estime que l'appel à vivre le charisme d'un institut peut être considéré comme une véritable vocation. Dans ce cas, je parle d'une vocation particulière. Dans cette perspective, je pense que la personne associée, tout comme la personne consacrée, possède **une vocation particulière à vivre un charisme**, celui du Fondateur ou de la fondatrice. Leur vocation particulière est commune : ils communient à une même source et vivent un même appel. Et c'est une même figure de Jésus Christ qui les rassemble et les nourrit.

Beaucoup de personnes associées décrivent d'ailleurs leur cheminement comme **un itinéraire de vocation**, avec sa dimension d'appel, de réponse libre et d'envoi en mission. Cet appel est souvent perçu ou vécu comme une attirance pour une spiritualité particulière, un goût de s'embarquer avec un groupe de religieux ou de religieuses pour des partages d'Évangile, etc. Bien sûr, les modalités de l'appel du Seigneur sont différentes d'une personne à l'autre. Parfois il empruntera la voie d'une interpellation par une personne significative, ou encore il se présentera sous la forme d'une rencontre importante, d'un événement interpellant, d'une expérience spirituelle avec un groupe qui chemine au plan de la foi, etc. Il serait intéressant, en ce sens, d'identifier l'origine de votre appel à vous associer à telle ou telle Congrégation. Et de considérer aussi comment vous avez répondu à cet appel ressenti en vous et qui a été confirmé par des personnes de votre entourage.

Par ailleurs, si on accepte le fait que l'appartenance à une association est une appel ou une vocation à vivre le charisme fondateur, il faut en tirer les conséquences qui s'imposent à tout point de vue. On n'entre pas dans une association de laïques comme on entre dans un club social ou dans une organisation caritative. La vocation est **une façon particulière de vivre la vie évangélique à la suite d'un appel du Seigneur**. Cet appel peut devenir en soi comme un feu (cf. Jr 20,9), une passion. Dans cette perspective, la vocation n'est pas un élément statique figé dans le passé, mais un don de Dieu constamment réactualisé au fil des événements.

Ainsi, la vocation est **un processus dynamique et créateur**, tout au long du cheminement humain et chrétien. La vocation est constituée d'un ensemble d'inspirations de l'Esprit et de réponses inscrites dans le cheminement concret d'une personne. Elle implique donc l'idée de durée dans le temps. C'est pourquoi un réel discernement s'impose avant de s'engager dans une vocation, quelle qu'elle soit.

3- Les conséquences de l'adhésion à un charisme institutionnel

a) Discernement et formation

On ne peut lier sa vie à un charisme institutionnel sans effectuer auparavant un sérieux discernement ponctué d'expériences et étalé dans le temps, de même qu'une période de **formation initiale** ajustée au charisme de fondation et aux requêtes des différents milieux. La formation des personnes consacrées est déjà déterminée, celle des personnes associées est à préciser dans la plupart des cas. Cette formation couvre les vastes domaines humain, chrétien et « charismatique ».

La **formation humaine** s'applique à accroître les capacités et dons de chacun, à reconnaître ses limites et à développer ses aptitudes au plan des relations humaines.

La **formation chrétienne** consiste à puiser aux sources de la Parole de Dieu et à marcher à la suite de Jésus Christ pour l'annonce de la Bonne Nouvelle.

La **formation au charisme** se nourrit de la pensée du fondateur ou de la fondatrice et de la tradition de la Congrégation afin de consolider sa compréhension du charisme.

Personnes consacrées et associées sont tenues de **continuer** leur formation (une formation permanente) tout au long de la vie dans les domaines de la vie spirituelle, de la vie fraternelle et de la mission.

b) Une interprétation laïque et séculière du charisme

Les associé(e)s sont aussi appelé(e)s à faire **une ré-interprétation laïque et séculière du charisme originel**. Il s'agit de fait de réinterpréter le charisme dans des réalités et des concepts laïques: jusqu'à maintenant, notre charisme s'était exprimé presque exclusivement à travers des concepts et des réalités appartenant à la vie religieuse, dans un statut de séparation du monde. Les associé(e)s, parce qu'ils vivent au cœur des réalités séculières, peuvent mettre en valeur des aspects du charisme qui correspondent aux besoins du temps et aux réalités de la vie concrète de leur milieu. Ils peuvent aussi faire porter à la mission propre de l'Institut des fruits nouveaux, issus de leur vécu conjugal, familial, professionnel et apostolique. Une telle ré-interprétation séculière du charisme fondateur influencera, à moyen et à long terme, la compréhension globale du charisme et favorisera sa fécondité. Nous ne sommes qu'au début du processus. La tâche ne sera pas facile, mais elle est tout à fait indispensable. C'est à ce prix que les associés pourront devenir de véritables coresponsables du développement du charisme fondateur dans ses dimensions spirituelle, communautaire et apostolique.

c) Une participation au charisme dans ses trois composantes

Le charisme d'un Institut, même s'il se définit d'abord par sa mission, comporte trois aspects et doit toujours être considéré et présenté dans **ses trois**

composantes : la vie spirituelle, la vie fraternelle et l'engagement apostolique. Un de ces trois aspects peut prévaloir sur les deux autres, mais ne peut les exclure. C'est une question d'accentuation de l'un des trois pôles. La façon de vivre l'association est bien différente d'une Congrégation à l'autre. Je devine que certaines personnes ici présentes vivent surtout la vie spirituelle de la Congrégation, d'autres la mission apostolique, d'autres, peut-être, la vie fraternelle. Mais pour participer à un charisme dans son intégralité, on ne peut pas vivre un aspect, en excluant totalement les deux autres.

- **Le service de la mission**

La mission a un caractère central dans le charisme fondateur des Congrégations apostoliques. Avec la venue de personnes associées, il s'agit maintenant **d'une mission partagée, d'un partenariat apostolique**. Comme les religieux et les religieuses, les associé(e)s ont besoin d'être particulièrement attentifs aux urgences actuelles de la mission de l'Église et être prêts à répondre personnellement et en partenariat avec les religieuses et les religieux à ces urgences, dans la fidélité au charisme propre de la Congrégation. C'est une responsabilité partagée par tous et par toutes à l'intérieur de la mission apostolique de l'Institut.

Les personnes associées sont appelées à un engagement effectif pour le service de la mission. Loin de n'être qu'une simple appartenance à un groupe de travail il s'agit bel et bien d'un ministère découlant de la vocation de baptisé(e) et d'associé(e) liée à un charisme institutionnel. Cet engagement ne se réduit pas seulement à l'accomplissement d'une tâche, ou encore à un service d'aide ; il concerne toute la personne et **l'engage dans un itinéraire d'évangélisation** dans la ligne d'un charisme spécifique. Pour les personnes associées, la mission s'exerce aussi **dans des situations de la vie laïque et séculière** ou dans des façons qui peuvent s'avérer plutôt difficiles pour des religieux ou des religieuses. Ou encore, dans des milieux professionnels propres à la vie séculière. Par exemple, travailler dans une entreprise ou un commerce. Les associé(e)s sont invités alors à assurer une présence chrétienne et un rayonnement du charisme apostolique dans ces milieux qui ne sont pas des lieux de travail habituels des membres des Instituts. Partout et dans toutes leurs rencontres et leurs activités, les associé(e)s ont à être un ferment évangélique au cœur des réalités humaines. Il en est de même dans leur vie conjugale et familiale : là aussi ils sont appelés à témoigner du Christ et des valeurs évangéliques.

Ces exemples montrent clairement que « **la mission** est une catégorie **plus large que celle des œuvres** de l'Institut. Les œuvres sont des moyens, parmi d'autres, d'incarner la mission de la Congrégation » (CRC). Par exemple, des associé(e)s peuvent collaborer à la mission éducative d'une Congrégation sans travailler dans une école de cette Congrégation. Il existe de multiples façons d'être éducateurs ou éducatrices et témoins de la valeur humanisante de l'Évangile. Les religieux ou les religieuses et les associé(e)s sont appelés à

intégrer de façon complémentaire les différents engagements apostoliques dans l'unité d'une mission commune.

- **La vie fraternelle**

Même s'ils ne vivent pas la vie commune sous un même toit, les consacré(e)s et les associé(e)s sont appelés à vivre ensemble la fraternité évangélique, car **la communion fraternelle est au cœur du message évangélique** ; elle est aussi au centre des communautés chrétiennes primitives. Au début, « la multitude des croyants n'avaient qu'un cœur et qu'une âme » rappelle saint Luc dans le Livre des Actes. Tout groupe en Église est convié à vivre la vie fraternelle. Et nous aussi! La vie fraternelle est une composante essentielle du charisme d'un Institut.

Il ne faut pas oublier non plus que **le témoignage de la vie fraternelle est un aspect fondamental de la mission**. La communion des cœurs est en elle-même un puissant apostolat. Elle est à la fois une annonce et une première réalisation du Règne de Dieu où nous serons tous vraiment frères et sœurs et enfants de Dieu en Jésus Christ. Une communauté apostolique existe certes pour la mission. Mais elle évangélise d'abord par son « être ». Dans les groupes formés de religieux et d'associé(e)s, le témoignage de leur communion fraternelle est essentiel à leur mission apostolique. La communion des cœurs est missionnaire en elle-même.

Peu à peu, des liens étroits naîtront entre la Congrégation et l'Association du fait que toutes deux participent à un même charisme ecclésial et partagent un même esprit. Ces liens sont de l'ordre de la communion des cœurs, de la confiance, de l'accueil et du soutien. Dès lors, tous et toutes sont invités à **vivre leurs relations mutuelles d'une manière créative**. Ensemble, ils forment une véritable famille ; on pourrait même dire une nouvelle communauté ecclésiale. En effet, le mot « communauté » possède dans l'Église un sens beaucoup plus large que celui de communauté religieuse ». Par exemple, aujourd'hui, on parle de communautés chrétiennes, de communautés de foi, de communautés de base, de petites communautés ecclésiales. Dans ma Communauté, on parle de « communauté viatorienne » rassemblant des associé(e)s et des religieux.

Consacré(e)s et associé(e)s sont appelés à former ensemble **de véritables communautés de foi**. Elles sont en quelque sorte des « communautés nouvelles ». En tout cas, il s'agit bien d'un nouveau type de communauté en Église. Il me semble important que les deux groupes forment ensemble ou séparément des communautés de vie qui soient des lieux de croissance spirituelle et apostolique, à la fois pour eux et pour les gens de leur entourage. Sommes-nous capables de devenir de petites cellules ecclésiales capables de donner le goût de l'Évangile à ceux et celles qui nous entourent?

Sommes-nous capables d'être comme groupe Bonne Nouvelle dans notre milieu? C'est sans doute là un grand défi, mais c'est, à mon sens, un enjeu capital dans le contexte de l'Église et de la société d'ici. C'est une façon de construire l'Église de demain.

- **La vie spirituelle**

La prière et la vie spirituelle d'un groupe est aussi un élément important du charisme d'un Institut. La spiritualité propre à un Institut consiste dans une compréhension particulière de l'Évangile et dans une façon spéciale de vivre la vie chrétienne. Elle est donc « **une vision particulière de tout l'Évangile** qui s'exprime dans une manière de le vivre » (Laurent Boisvert). Par exemple, la spiritualité chrétienne prend un physionomie franciscaine, dominicaine, jésuite ou autre.

Par leur association, les laïques sont appelé(e)s à **vivre l'Évangile à la lumière d'un charisme particulier**, dans la ligne d'une tradition particulière, celle de l'institut religieux. Il est important de noter toutefois que la spiritualité des laïques associés doit se conformer à leur vie séculière dans le monde. Ceci est nouveau, car jusqu'à présent, ce sont les Communautés religieuses qui ont donné naissance et façonné les grandes spiritualités chrétiennes que nous connaissons. Qu'on pense, entre autres, à la famille franciscaine. Les laïques, et dans notre cas, les personnes associées ont maintenant à innover dans le domaine de la spiritualité chrétienne. Par exemple, si la spiritualité des associé(e)s est nécessairement marquée par le charisme de l'Institut, « elle l'est également, et même davantage, par leur relation au monde et, pour la plupart d'entre eux, par leur condition conjugale et parentale » (Laurent Boisvert). Jean-Paul II précise à propos des laïques : « Ni le soin de leur famille, ni les affaires temporelles ne doivent être étrangers à leur spiritualité » (CL 17).

En pratique, la spiritualité propre à l'Institut doit avoir **une influence réelle sur le vécu des associé(e)s** et elle doit être elle-même influencée par la vie concrète des associé(e)s. Ainsi, la vision spirituelle de la fondatrice ou du fondateur s'exprimera selon une modalité différente et complémentaire de celle des religieuses et des religieux. Il s'agit donc d'une même spiritualité fondamentale, mais vécue de façon différente et parfois dans des milieux différents aux plans personnel, professionnel et apostolique. En aucune façon, les associé(e)s ne doivent devenir spirituellement des mini-religieuses ou des mini-religieux. Par ailleurs, une même spiritualité vécue selon des harmoniques différentes peut s'avérer un témoignage fort pertinent pour les gens du milieu environnant, surtout si le groupe est ouvert sur le milieu.

Conclusion

On peut dire en un sens que la Congrégation et l'Association sont **des branches distinctes d'un même arbre**, des branches reliées au tronc commun qui plonge

ses racines dans le charisme de fondation. Des branches qui sont destinées à former un seul et même feuillage. L'Association a introduit dans les Instituts religieux une réalité qui invite à une nouvelle construction à bâtir ensemble. Il y a là un chantier très vaste qui est en même temps un défi à notre créativité. Cela exigera de tous, de toutes, une attention particulière aux signes des temps pour y découvrir ce que l'Esprit Saint est en train de nous dire.

La venue d'associé(e)s constitue **l'un des chemins privilégiés d'inculturation de nos charismes respectifs** et de notre mission ecclésiale dans le monde, en particulier par leur insertion dans le milieu social. Les personnes associées peuvent contribuer grandement à ce que notre engagement apostolique soit mieux adapté à la mentalité et aux besoins réels de la société contemporaine.

De plus, la venue d'associé(e)s relié(e)s à nos Instituts fait partie de ce vaste renouveau communautaire qui se manifeste actuellement dans l'Église sous de multiples formes. La naissance d'**un type nouveau de groupes ecclésiaux** ou de communautés ecclésiales rend accessible aux chrétiens et chrétiennes laïques l'expérience de vie spirituelle, missionnaire et fraternelle en Église. C'est là un fruit de l'Esprit qui est en même temps un signe de fécondité de la vie religieuse. Avec l'aide de l'Esprit, nous sommes appelés à ouvrir de nouvelles voies de vie chrétienne à la suite de Jésus. Ces nouvelles voies sont une chance pour l'Église en même temps qu'une grâce spéciale pour notre temps. Saurons-nous profiter de ce moment favorable? Saurons-nous entrer vraiment dans ce *nouveau printemps de l'Évangile (Redemptoris missio)*? C'est là une question vitale pour l'avenir de l'évangélisation dans notre milieu.

Montréal, le 24 février 2007

Léonard Audet, c.s.v.